

## Réunion publique

Quelle gestion de la végétation des berges et du lit des Sorgues et plus particulièrement des Sorgues aval ?

Les Sorgues et ses affluents, ainsi que le Canal de Vaucluse, sont des cours d'eau non domaniaux, c'està-dire que chaque propriétaire riverain est propriétaire des berges et du lit jusqu'à l'axe médian du cours d'eau. De ce fait, les propriétaires riverains sont tenus à « un entretien régulier » du cours d'eau : ils doivent veiller à maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, à permettre l'écoulement naturel des eaux et à contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des obstructions, débris ou dépôts flottants ou non, ainsi qu'assurer l'entretien de la végétation des rives (notamment par élagage ou recépage).

Lorsque cet entretien n'est pas réalisé correctement et que ce manquement implique des risques au regard de l'intérêt général, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a la capacité de se substituer aux propriétaires pour entreprendre des travaux. Pour ce faire, il est nécessaire au préalable qu'il soit bénéficiaire d'une déclaration d'intérêt général (DIG) de l'opération.

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a ainsi engagé la révision de son Plan pluriannuel de gestion (PPG) de la végétation du lit et des berges des Sorgues et affluents, en vue d'obtenir une nouvelle déclaration d'intérêt général de son programme de travaux. Ce PPG synthétise les stratégies de gestion mises en œuvre en fonction des enjeux des secteurs considérés, de façon à promouvoir un entretien à la fois respectueux du bon fonctionnement écologique du cours d'eau et ajusté aux risques vis-à-vis des inondations.

Avant transmission au service Police de l'eau pour instruction des dossiers réglementaires associés, le projet de Plan pluriannuel de gestion sera présenté aux riverains et personnes intéressées, lors de réunions publiques sectorisées. Les modalités de gestion des Sorgues aval (Sorgue de Velleron et Sorgue d'Entraigues) seront plus particulièrement exposées lors de la réunion publique qui aura lieu :

mercredi 1er avril 2015, à 18h, à la salle des fêtes d'Althen des Paluds

Contact: Christel TENTORINI – 04 90 83 68 25 / c.tentorini@laSorgue.com

La Passerelle, 1 Chemin des Palermes - 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue T 04 90 83 68 25 – F 04 90 83 17 60 smbs@laSorgue.com – www.laSorgue.com